



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
RUE SALVADOR ALLENDE**

Arrêté de Police N° 19/2026 (ST) du 18 mars 2026

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

Vu le code de la route,

Vu la demande écrite formulée par la société SED Travaux Publics,

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
génie civil pour la réparation d'une conduite télécom cassée située
devant le N°110 de la rue Salvador Allendé.*

ARRETE

ARTICLE 1

*Des travaux de génie civile pour la réparation d'une conduite télécom
cassée située devant le N°110 de la rue Salvador Allendé seront réalisés
à compter du lundi 30 mars 2026 et pour une durée de 30 jours.*

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et la
vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*

ARTICLE 3

Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux

ARTICLE 4

*La société SED Travaux Publics exécutera les travaux et se chargera
de la mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 5

*La société SED Travaux Publics domiciliée 02 rue Roland Sergeant
62880 Pont à Vendin.*

*Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI*

*Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 18 mars 2026

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

